



Paris, le 21 juillet 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Loi biodiversité : bilan mitigé pour les agriculteurs pourtant premiers acteurs de l'environnement

L'Assemblée nationale vient d'adopter définitivement le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

Depuis le début des travaux il y a 3 ans, la FNSEA s'est fortement mobilisée, afin de mettre en lumière le travail et l'expertise des agriculteurs en matière de biodiversité. Force est de constater que le bilan est mitigé.

Les parlementaires ont acté l'interdiction des néonicotinoïdes en 2018. La possibilité de dérogation jusqu'en 2020 n'est pas la bonne réponse. La recherche de solutions innovantes et efficaces est une impérieuse nécessité. **Les agriculteurs ont plus que jamais besoin de moyens pour lutter contre les maladies et les ravageurs dans les champs**, à l'heure où ils subissent sans cesse des aléas climatiques et sanitaires, doublés d'aléas économiques. La réalité des exploitations n'a pas été suffisamment prise compte.

Le législateur a également inventé un mécanisme réglementaire inédit : le principe de non-régression de la protection de l'environnement. Si personne ne conteste la nécessité de préserver l'environnement, l'effet cliquet – toujours plus – n'est pas la solution. Il s'oppose à la simplification des règles engagées par le gouvernement. **Les contraintes et charges réglementaires ne peuvent et ne doivent pas être la réponse à tout**, l'agriculture est une activité du vivant et de long terme.

La loi officialise les **services environnementaux rendus par les agriculteurs**, utilisant les fonctions écologiques pour maintenir ou améliorer l'environnement. Elle leur accorde aussi **un rôle important au sein de la future Agence française de la biodiversité**. Enfin, elle donne une définition claire des **cours d'eau** pour favoriser leur bon entretien.

Les agriculteurs travaillent, quoiqu'il advienne dans et avec la nature. Ils sont les premiers acteurs de l'environnement et de la biodiversité.

Contact presse :